



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 1er avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D4-1-2-73

OBJET : MODIFICATIONS DE POSTE DE TRAVAIL
SUPPRESSIONS / CRÉATIONS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à A ALARY) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP. DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe (remplacée par Mme CHAPUS)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe (a donné pouvoir à D ZANIN) : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM BAYLET) : M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à C PERE) : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D4-1-2-73

**OBJET : MODIFICATIONS DE POSTE DE TRAVAIL
SUPPRESSIONS / CRÉATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 mars 2022,

Considérant qu'il convient de modifier un certain nombre de postes de travail en raison des besoins des services,

Le Président propose les modifications suivantes :

- Crèche :

Un emploi d'adjoint technique auxiliaire de crèche est à temps non complet 28 heures semaine sur la structure de la crèche ; compte-tenu des besoins du service, et notamment de la possibilité d'accueillir un effectif d'enfants de 15 % supérieur à la norme, il conviendrait d'augmenter le temps de travail de cet emploi comme suit :

- un poste d'adjoint technique de 28h à 35 heures (temps complet)

- Ecole de musique :

La secrétaire de l'école de musique, en poste depuis quelques années, est à temps non complet 17h30 hebdomadaires ; avec les nouvelles missions dévolues au pôle culture-vie associative-éducation et événementiel, notamment le transfert de la lecture publique et la gestion de la billetterie, il convient d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif en le passant à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

Il convient également de diminuer le temps de travail du poste d'assistant d'enseignement artistique harpe de 9H45 à 6H45 hebdomadaire, conforme aux besoins du service.

Par ailleurs, le professeur de Trompette, assistant d'enseignement artistique titulaire, exerce actuellement son activité 9 heures hebdomadaires ; compte-tenu des besoins et des projets à venir, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail à 13 heures par semaine.

Enfin, nous avons l'année dernière augmenté le temps de travail de la spécialité percussions de 9 heures à 12 heures 30. Il convient de repasser cet emploi à 9 heures, le professeur, titulaire, ayant accepté dans l'intervalle, d'être nommé au Conservatoire de Toulouse sur un temps de travail ne nous permettant pas de le passer à 12h30. Il continue donc à exercer sur la base de 9 heures hebdomadaires.

- Cuisine :

Un agent de la cuisine communautaire, agent social principal 1ère classe, nous a demandé une intégration directe dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

En effet, cet agent, initialement affecté au service de portage de repas à domicile, exerce actuellement ses missions au secteur de « déconditionnement » de la Cuisine.

Compte-tenu des missions dévolues à l'agent, rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction.

Le Président propose :

- de supprimer le poste d'adjoint technique/auxiliaire de crèche à 28 heures hebdomadaires à la crèche et de créer un poste d'adjoint technique/auxiliaire de crèche à 35 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif à 17h30 hebdomadaires à l'école de musique et de créer un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'assistant d'Enseignement Artistique spécialité Harpe à 9h45 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique spécialité Harpe à 6h45 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe spécialité Trompette à 9h00 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité Trompette à 13h hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité percussions à 12h30 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité percussions à 9h hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'agent social principal 1ère classe à temps complet à la cuisine et de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Je vous propose :

- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de postes,
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- de supprimer le poste d'adjoint technique/auxiliaire de crèche à 28 heures hebdomadaires à la crèche et de créer un poste d'adjoint technique/auxiliaire de crèche à 35 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif à 17h30 hebdomadaires à l'école de musique et de créer un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'assistant d'Enseignement Artistique spécialité Harpe à 9h45 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique spécialité Harpe à 6h45 hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe spécialité Trompette à 9h00 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité Trompette à 13h hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité percussions à 12h30 hebdomadaires et de créer un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème Classe spécialité percussions à 9h hebdomadaires,
- de supprimer le poste d'agent social principal 1ère classe à temps complet à la cuisine et de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.
- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

15 AVR. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

15 AVR. 2022

AR Préfecture

MODIFICATIONS DE POSTE DE TRAVAIL SUPPRESSIONS / CREATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220408-2022D4_1_2_73-DE

Numéro d'acte : 2022D4_1_2_73

Date de décision : 08/04/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-2-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / transformation de poste)

Fichier acte : 2022D4-1-2-73 MODIFICATIONS POSTE DE TRAVAIL SUPPRESSIONS ET CREATIONS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2022 11:58:51

Date de réception de l'AR : 15/04/2022 11:58:58